



**AG2R LA MONDIALE**

Prendre la main  
sur demain

# De nouveaux enjeux, une nouvelle prévoyance (1/4)

## Qu'est-ce que la prévoyance ?

### 1. La prévoyance, une couverture indispensable pour :



#### Se prémunir

contre certains aléas de la vie (maladie, accident), à titre particulier ou professionnel



#### Maintenir

son niveau de vie et celui de sa famille en cas de décès ou d'arrêt de travail



#### Compléter

les prestations sociales souvent insuffisantes de la Sécurité sociale

### 2. Face aux accidents de la vie courante et à la croissance de l'absentéisme (toute cause confondue)



**5 millions**  
de recours aux urgences

**11 millions**  
d'accidents/an



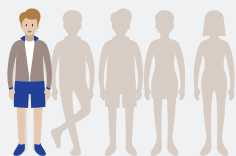
**21 000**  
décès accidentels

**5,11 %**

taux d'absentéisme moyen en 2019, soit 18,7 j d'absence par salarié en moyenne (contre 4,55% en 2015, soit 16,6 j)

**100 milliards**

coût caché estimé de l'absentéisme sur l'économie française (selon l'Institut Sapiens)



**1 personne sur 5** est victime d'un accident de la vie courante dans sa vie



**1 personne sur 10** est victime d'un accident de la vie courante chaque année

#### Sociologie de l'absentéisme

Sexe



5,8 %



3,6 %

Statut



3,7 %



6,5 %

Âge

- 40 ans

3,9 %

+ 40 ans

5,9 %

Temps plein/partiel



4,6 %



5,9 %

Source : Enquête Permanente sur les Accidents de la Vie Courante (EPAC), Santé Publique France (2019)

Source : Taux d'absentéisme selon le 12<sup>e</sup> baromètre Ayming, édition 2020

### 3. Grâce à des garanties monétaires



#### Garantie incapacité

Intervient en cas de maladie ou accident d'origine privée ou professionnelle conduisant à une incapacité, c'est-à-dire une inaptitude physique ou psychologique à exercer une activité professionnelle de façon temporaire.

Prend la forme d'indemnités complémentaires à la Sécurité sociale et au maintien de salaire par l'employeur (qui n'interviennent qu'après un délai de carence, sont plafonnés dans leurs montants et limités dans le temps).

La durée et le montant dépendent des contrats et de la convention collective.



#### Garantie Invalidité

Intervient en cas de maladie ou accident d'origine privée conduisant à une invalidité, c'est-à-dire à une situation où la capacité de travail ou de gain est réduite d'au moins 2/3 de manière irréversible.

Prend la forme d'une rente ou d'un capital qui vient compléter la pension d'invalidité servie par la sécurité sociale – la durée et le montant dépendent des contrats et de la convention collective.



#### Garantie décès

- Versement d'une rente ou d'un capital décès aux bénéficiaires du contrat souscrit par l'assuré dans le cas d'un décès ou d'une perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA).

- Le montant de la rente ou du capital dépend du montant fixé lors de la souscription.

- Des rentes complémentaires peuvent être versées selon les contrats.

**Exemple :** la rente éducation, destinée au financement des études des enfants survivants.

### 4. Et des services d'assistance et d'accompagnement

#### En cas d'arrêt de travail, incapacité, invalidité :

- Aide à domicile notamment dans les tâches ménagères
- Garde d'enfants ou d'animaux
- Accompagnement psychologique
- Enseignement à domicile
- Prise en charge des transports (école, hôpital...)
- Aide à l'aménagement du domicile et du véhicule

#### En cas de décès :

- Aide à domicile notamment dans les tâches ménagères
- Garde d'enfants ou d'animaux
- Accompagnement psychologique
- Facilitation des démarches administratives
- Rapatriement du corps
- Aide à l'organisation des obsèques